

2 possibilités d'affecter de la taxe d'apprentissage à notre école :

Financement de l'apprentissage (87%) : depuis 2012, l'ESITC Paris a ouvert une formation par l'apprentissage.

Elle n'est pas autorisée à percevoir directement cette partie de la taxe d'apprentissage, cependant, un tel versement peut être réalisé au CFA du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge (91) dont dépendent nos apprentis, permettant ainsi de financer notre cursus par apprentissage.

Ce montant est à verser à un organisme collecteur (OPCA).

Le solde de 13% : l'ESITC Paris est habilitée par la Préfecture du Val de Marne à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage correspondant à 13% du montant dû.

Ce montant est à verser directement à l'école qui fournira en retour un reçu de réception du versement.

COMMENT VERSER ?

Financement de l'apprentissage (87%) : Sur le document de versement à votre organisme collecteur, précisez bien comme bénéficiaire :

CFA du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge
5 rue de la Desserte Industrielle 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Nous vous conseillons de joindre au bordereau de versement de votre organisme-collecteur une lettre (modèle joint) précisant vos desiderata et de nous en adresser une copie (ce qui nous permettra de vous tenir informé du montant effectivement reçu).

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que certains organismes collecteurs n'effectuent pas les reversements en-dessous d'un certain montant.

Le solde de 13% : Ce versement est à adresser à l'ESITC Paris :

ESITC PARIS 79 AVENUE ARISTIDE BRIAND
CS80433 94234 ARCUEIL CEDEX

N° UAI : 0941954N

Par chèque à l'ordre de « ESITC PARIS ».

Par virement : IBAN : FR76 1020 7000 1404 0140 5735 586

BIC : CCBPFRPPMTG

Merci d'envoyer un mail annonçant ce virement à aucouturier@esitc-paris.fr.

PJ : modèle de lettre d'accompagnement

EXEMPLE DE LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE BORDEREAU DE VERSEMENT

à adresser à votre organisme collecteur

Nom et adresse de l'entreprise :	Nom de votre organisme collecteur :
Nom de la personne faisant cette demande :	

Date :

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir verser de la part de notre entreprise au titre de la Taxe d'Apprentissage 2021 :

au CFA du Bâtiment de Brétigny-sur-Orge
5 rue de la Desserte Industrielle 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

la fraction de 87% destinée au financement de la formation par apprentissage de l'ESITC Paris.

Avec nos remerciements.